

Fiche de données de sécurité

Préparé: 25-01-2016

Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code produit: POLICUIVRE BISTRO - 720311 et 720312

Nom du produit: 200F, 1500F

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Retrait de crème pour le cuivre et le laiton.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

MATFER

9-11 rue du Tapis-Vert

93260 Les Lilas, France

Tlf: +33 1 43 62 60 40

Contact et mail:

matfercontact@matferbourgeat.com

Service responsable:

mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: DH

Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit ne doit pas être classé comme dangereux, selon la réglementation sur la classification et l'étiquetage des substances et des mélanges (1272/2008).

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement:

-

2.3. Autres dangers

-

Autre:

-

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index	No.-CAS/ CE	Classification-CLP	w/w %	Note
Acide citrique	-	77-92-9/ 201-069-1	Eye Irrit. 2; H319	1-5	-
Aluminium (trioxyde de di-)	-	1344-28-1/ 215-691-6	-	10-30	2
Quartz	-	14808-60-7/ 238-878-4	-	5-10	2

1 = La substance a une limite d'exposition nationale.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Pas pertinent.

En cas d'ingestion: Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec les yeux:

Ne pas chercher à séparer la peau collée directement. Amollir d'abord la peau avec de l'eau savonneuse tiède. Séparer la peau avec un outil émoussé tel le manche d'une cuillère. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Conseils généraux: En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Incendie environnant: Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais. En cas d'incendie, le produit se décompose et des gaz dangereux tels que CO_x peuvent se dégager. En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Faire détruire l'eau contaminée qui a servi à éteindre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8. Innsatspersonell: Normalt vernetøy anbefales, tilsvarende NS-EN 469. Mettre des gants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser de grandes quantités de résidus concentrés solides ou liquides partir dans les égouts - voir rubrique 12. Informer les autorités si le produit a pollué le sol, contaminé l'environnement aquatique ou pénétré dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer les déperditions et les récupérer pour un recyclage éventuel, ou les transporter dans des récipients à déchets appropriés. Rincer à l'eau.

Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir utilisation rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE:

Composants	Paramètres de contrôle (VME)	Paramètres de contrôle (VLCT)	Remarques
Aluminium (trioxyde de di-)	10 mg/m ³	-	-
Quartz	0,1 (a)	-	

DNEL/PNEC-valeur:

DNEL – Aluminium (trioxyde de di-):

Inhalation	Long Term	Local effects	Workers	15.63 mg/m ³
Oral	Long Term	Systemic effects	General population	3.29 mg/kg bw/day

PNEC – Acide citrique:

Water	Fresh	0.44 mg/L
Water	Marine	0.044 mg/L
Soil	-	33.1 mg/kg soil dw

PNEC – Aluminium (trioxyde de di-):

Water	Fresh	74.9 µg/L
-------	-------	-----------

8.2. Contrôles de l'exposition

Donnée non disponible.

Contrôles techniques appropriés

Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Équipement de protection individuelle:



Protection respiratoire:	Non exigé.
Protection des mains:	Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux.
Protection de la peau	Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Assurez vous, lorsque vous utilisez le produit, qu'un matériau de barrage est disponible à proximité immédiate. Utilisez, dans la mesure du possible, un plateau de préhension pour collecter les déversements pendant le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Pâte
Odeur:	-
Seuil olfactif:	
pH:	5
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Point d'éclair (°C):	-
Taux d'évaporation:	-
Inflammabilité (solide, gaz):	-
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité (vol-%):	-
Pression de vapeur (Pa):	-
Densité de vapeur:	-
Densité relative:	-
Solubilité(s):	-
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
Viscosité:	-
Propriétés explosives:	-
Propriétés comburantes:	-

9.2. Autres informations

Température d'inflammation:	-
Liposolubilité:	-

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun connu.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque de réaction dangereuse.

10.4. Conditions à éviter

Aucun effet connu.

10.5. Matières incompatibles

Aucun effet connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lorsque le produit brûle ou est chauffé, il se décompose et dégage des gaz toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Acide citrique	Oral	Rat	LD50	5400 mg/kg
Acide citrique	Dermal	Rat	LD50	>2000 mg/kg
Aluminium (trioxyde de di-)	Oral	Rat	LD50	> 15900 mg/kg bw
Aluminium (trioxyde de di-)	Inhalation	Rat	LC50 /1 h	7.6 mg/L air

Inhalation: Le produit ne dégage aucune vapeur dangereuse.

Ingestion: L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une gêne.

Contact avec la peau: Peut être légèrement irritant.

Contact avec les yeux: Peut provoquer une irritation de l'oeil.

Effets à long terme:

Absence de danger.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Acide citrique	48 h	Fish	LC50	440 mg/L
Acide citrique	24 h	Daphnia	LC50	1535 mg/L
Aluminium (trioxyde de di-)	96 h	Fish	LC50	35 mg/L
Aluminium (trioxyde de di-)	48 h	Daphnia	LC50	0.72 mg/L
Aluminium (trioxyde de di-)	96 h	Algae	EC50	0.141 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
Acide citrique	Oui	OECD Guideline 301 B	97% after 28 days

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow	BCF
Acide citrique	Non	-1,55	-

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun effet connu.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucunes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus et déchets doivent être collectés dans des récipients fermés étanches et remis au centre municipal de réception pour les déchets dangereux.

Code-EAK

20 01 30

15 02 03

Marquage spécifique:

-

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR et à IMDG.

14.1 -14.4.

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans rapport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

-

Restrictions professionnelles:

-

Autre:

Déclaration en accord avec la réglementation UE no 648/2004 :

Agents de surface non ioniques < 5%, hydrocarbures aliphatiques < 5%.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire:

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Autre:

-

Changements ont été apportés dans les points suivants:

-

Cette fiche annule et remplace la version:

-
